

# REPORT ET INDEMNISATION DES CONGÉS ANNUELS



1 demi journée

## SÉCURISER LA GESTION DES CONGÉS ANNUELS AU REGARD DES DERNIÈRES JURISPRUDENCES

### PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation intègre les incidences de l'arrêt rendu par la Cour de cassation en date du 13 septembre 2023 relatif à l'acquisition des droits à congés pendant une période d'absence

#### L'ACQUISITION DES CONGÉS ANNUELS DES CONTRACTUELS

- › Les périodes prises en compte pour l'acquisition des congés annuels
- › La conventionnalité des dispositions du décret 91-155
- › L'acquisition des droits à congés annuels durant les congés non rémunérés, principe issu de la jurisprudence de la Cour de cassation du 13 septembre 2023

*Analyse de cas de jurisprudence*

#### L'INDEMNISATION DES CONGÉS ANNUELS DES CONTRACTUELS

- › Les cas de versement de l'ICCP
- › La confrontation avec la jurisprudence européenne
- › L'articulation de l'ICCP avec la jurisprudence sur le report des congés annuels

*Cas pratique sur l'application et le calcul de l'ICCP*

#### L'INDEMNISATION DES CONGÉS ANNUELS DES FONCTIONNAIRES

- › Un principe de non-versement contraire à la jurisprudence
- › Les cas de versement d'une ICCP envisageables
- › L'articulation de l'ICCP avec le report de congés annuels en particulier en cas d'invalidité
- › La question du calcul de l'ICCP des fonctionnaires
- › Et le CET ?

*Cas pratiques sur l'application du versement d'une ICCP à un fonctionnaire*

#### OBJECTIFS

Gérer l'acquisition des congés annuels des agents contractuels et des fonctionnaires en appliquant les principes issus des dernières jurisprudences.  
Calculer les ICCP.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

Un focus sur la sécurisation des pratiques RH en matière d'application et de calcul de l'ICCP pour limiter les contentieux  
Une actualisation juridique de pointe intégrant les incidences immédiates de la jurisprudence de la Cour de cassation de septembre 2023  
Une approche pédagogique pragmatique : une formation courte, axée sur des apports concrets et réutilisables directement en situation réelle de travail

#### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires des congés, collaborateurs des services RH/personnel ou gestionnaires paie chargés de gérer les congés  
Il est recommandé de disposer d'une connaissance préalable des congés annuels

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnostic de vos compétences. Des méthodes pédagogiques variées pour s'adapter aux différents profils, définies avec l'objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d'ancrer les acquis par la pratique. Supports pédagogiques?: support d'animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux ...) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

#### TARIFS

460 € HT - Réf : VRH-CGAN

Validité : 30 juin 2026

#### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :

- le 8 septembre 2025 de 14:00 à 17:30
- le 26 mars 2026 de 14:00 à 17:30
- le 8 juin 2026 de 09:00 à 12:30
- le 9 octobre 2026 de 14:00 à 17:30
- le 11 décembre 2026 de 09:00 à 12:30

## Participant(e)

Mme  M. Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute) .....

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :  
.....

## Formation choisie

Titre .....

Référence .....

Dates .....

Lieu .....

Options proposées pour certaines formations :  
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)  
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)  
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :  
 Accès e-ressources\*  Veille juridique\*  Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s)) .....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale .....

Adresse .....

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Ville .....

Téléphone .....

N° d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE / NAF .....

N° Siret [ ]

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom .....

Service/Fonction .....

Tél. (ligne directe) .....

Prénom .....

E-mail .....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom .....

Prénom .....

Service/Fonction .....

E-mail .....

Libellé de la facture .....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....

*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO .....

Numéro de prise en charge .....

Adresse de votre OPCO .....

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ] Ville .....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à : .....

Le : .....

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur [www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv](http://www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv)